

prénommé, le 22 octobre 1996, transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le 23 octobre 1996, volume 9493 numéro 7, le bien prédicté a été attribué à Madame VANDEN ELSEN Christiane, prénommée, sous condition suspensive du prononcé du divorce.

Aux termes d'un acte reçu par le notaire DHONT, prénommé, le 17 juin 1997, transcrit au cinquième bureau des hypothèques de Bruxelles le 18 juin 1997, volume 9631 numéro 13, il fut constaté la réalisation de la condition suspensive prévue dans l'acte transcrit le 23 octobre 1996, volume 9493 numéro 7.

Madame VANDEN ELSEN est décédée intestat le 14 août 2011 à Forest laissant comme unique héritière légale et réservataire sa fille, savoir Madame KAHNES Sandra, prénommée.

L'acquéreur déclare se contenter de l'origine de propriété qui précède et s'interdit d'exiger d'autre titre de son acquisition qu'une expédition du présent acte.

OCCUPATION - JOUSSANCE - IMPOTS - CHARGES

Le bien vendu est occupé par l'acquéreur.

L'acquéreur aura la propriété du bien à partir de ce jour et a eu la jouissance à partir du 14 octobre 2011, à charge pour lui d'en payer et supporter dès lors toutes taxes, contributions, impositions et charges généralement quelconques afférentes au bien présentement vendu ; à cet effet, l'acquéreur paie présentement au vendeur qui le reconnaît sa quote-part dans le précompte immobilier pour l'année en cours, soit cent septante-sept euros trente-neuf cents (177,39€).

Dont quittance.

Le vendeur déclare qu'aucune taxe de recouvrement pour l'ouverture et l'élargissement des rues ou pour tous autres travaux de voirie exécutés à ce jour ne reste due.

ÉTAT DU BIEN

Le bien est vendu tel qu'il se trouvait et s'étendait dans l'état au jour du compromis de vente, bien connu de l'acquéreur, qui déclare l'avoir visité et avoir pris et reçu toute information quant à sa situation, son état et son affectation.

Le vendeur n'est pas responsable des défauts et vices qui sont apparents et que l'acquéreur a pu lui-même constater.

L'acquéreur sera sans recours contre le vendeur pour

euxième
île

9 juillet
+ 2011
de



de
de